

**IEN METZ A.S.H.**

Dossier suivi par  
Françoise MEYER MOUTON  
IEN ASH  
Téléphone  
0387386453  
Mél.  
ce.ien57-metz-ash  
@ac-nancy-metz.fr

**Adresse postale :**

1 rue Wilson  
BP 31044  
**57036 METZ CEDEX 1**  
Standard : 03 87 38 63 63

**Horaires d'ouverture au public :**

du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00

mercredi de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 16h00

**Adresse des Bureaux :**

27 Place Saint-Thiébault – METZ  
6<sup>ème</sup> étage

Le Directeur Académique,

Directeur des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale de Moselle

à

Mesdames et Messieurs les  
chefs d'établissement

Madame l'Inspectrice de l'Éducation  
Nationale chargée de l'Information et de  
l'Orientation

Mesdames et Messieurs les directeurs  
de C.I.O.

Mesdames et Messieurs les enseignants  
spécialisés en dispositif ULIS

Mesdames et Messieurs les  
conseillers d'orientation psychologues

Mesdames et Messieurs les enseignants  
référents

Metz, le 29/09/2015

**Objet : DECOUVERTE ET FORMATION PROFESSIONNELLE EN UNITE  
LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE :**

**LE PARCOURS AVENIR ET LA FEUILLE DE POSITIONNEMENT**

**I. CONSTATS**

À la rentrée de septembre 2015, le **Parcours Avenir** est mis en place pour tous les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la terminale.

La découverte et la formation professionnelle en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire s'inscrivent dans ce parcours.

Le département de la Moselle compte désormais 47 dispositifs ULIS, 40 en collège et 7 en lycée professionnel.

Les coordonnateurs des ULIS collège pourront s'appuyer sur le volet 4 du Projet Pédagogique Individualisé afin de mettre en œuvre le parcours avenir des élèves dès la 6<sup>ème</sup> (Annexe 1, page 1 à 3).

Les objectifs, le suivi, la cohérence du parcours de scolarisation, dans la perspective d'une professionnalisation ont été clarifiés par **un outil de positionnement** mis en œuvre depuis 2013, alimenté par les enseignants spécialisés, coordonnateurs des ULIS, qui ont engagé un travail plus structuré autour des parcours personnalisés d'orientation des élèves, à travers des compétences qui élargissent celles exigées par le socle commun de compétences et de connaissances. (Annexe 2. Cf. différents onglets)

Par ailleurs, l'utilisation de cet outil, dans le respect de la loi de 2005 répond à la demande des équipes pluridisciplinaires de la MDP, de l'IEN ASH et de l'IEN IO lors des propositions d'orientation et des associations de parents d'enfants en situation de handicap.

## **II. OBJECTIF DE L'OUTIL**

Cet outil constitue un suivi plus précis pour les enseignants afin de les aider à construire leur action sur plusieurs années, de la 4<sup>ème</sup> à la fin de l'année sas en ULIS LP.

Je rappelle que la synthèse de l'outil de positionnement est un élément précieux qui constitue un des volets obligatoire à joindre au projet individuel.

- Il permet d'améliorer la communication avec les élèves et les familles, d'objectiver les choix d'orientation et les compétences restant à développer, tout en les impliquant davantage dans le parcours.
- Il constitue une évaluation pour les orientations dans les équipes pluridisciplinaires de la MDPH.
- Il objective les décisions à prendre dans le cadre de l'orientation et de l'affectation par le DASEN, à l'aide d'éléments permettant d'apprécier la dynamique de progression de l'élève.

## **III. DOCUMENT D'AIDE A L'EVALUATION DES STAGES**

Deux types de supports d'évaluation de stage ont été mis en place au cours de l'année passée pour aider à l'évaluation des stages en entreprise. Ces documents ont été conçus en lien avec l'outil de positionnement, ce qui devrait faciliter son utilisation.

- Un ensemble de questionnaires d'appui qui permettra aux coordonnateurs d'aborder avec le tuteur des critères précis pour évaluer finement le stage.
- Un formulaire d'autoévaluation à destination des élèves en vue de dégager les réussites et axes de progrès.

Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'ASH57 rubrique ressources.

## **IV. MISE EN ŒUVRE**

Cette circulaire départementale vise la généralisation de l'utilisation auprès des enseignants d'ULIS, obligatoire à partir de la 4<sup>ème</sup>. En concertation avec la MDPH, le document constitue un indicateur pour les évaluateurs de la MDPH. La feuille de synthèse doit être un document constitutif du dossier à envoyer à la MDPH.

Pour toute affectation en ULIS LP /année SAS, les enseignants d'ULIS collège devront faire parvenir la synthèse du document à l'IEN IO.

Les enseignants d'ULIS LP devront faire parvenir la synthèse du document à l'IEN IO à la fin de l'année SAS pour aider la commission d'affectation à choisir la meilleure affectation en CAP.

Dès que l'orientation sera connue, le coordonnateur de l'ULIS devra fournir ce document à l'établissement d'accueil adressé au responsable de l'établissement et à l'enseignant responsable de l'élève pour garantir la continuité du travail.

Je vous demande de poursuivre l'utilisation de cet outil de positionnement et vous remercie pour votre implication dans le parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap.



Antoine CHALEIX

### **Copie :**

- Monsieur le Directeur de la MDPH Moselle